



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103857</b>	De <b>Mme Nathalie Appéré</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Ille-et-Vilaine )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires étrangères		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères
<b>Rubrique</b> > anciens combattants et victimes de guerre	<b>Tête d'analyse</b> > lieux de mémoire	<b>Analyse</b> > cimetières. entretien. Algérie.
Question publiée au JO le : <b>18/04/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Nathalie Appéré attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur l'entretien des cimetières français en Algérie. Des accords bilatéraux de coopération entre la France et l'Algérie permettent la cogestion de cimetières chrétiens et israélites sur le territoire algérien. Cette coopération a été renforcée récemment par un plan d'action et de coopération engagé en faveur des sépultures civiles françaises en Algérie, afin que soit préservée la mémoire de nombreux Français qui ont vécu et ont été inhumés en Algérie. Ce plan prévoit l'entretien et la réhabilitation de cimetières et, quand la rénovation n'est plus possible, le regroupement dans des cimetières plus importants. Or l'attention du ministre a été appelée par l'un de nos concitoyens sur l'état délabré de ces cimetières. Il cite le cimetière de Constantine, peu entretenu et débroussaillé, dont le gardien n'a pas les moyens matériels d'en assurer un entretien décent. Ce cimetière n'est pas compris dans les accords de regroupement de cimetières entre l'Algérie et la France. Il dépend du consulat d'Annaba pour son entretien, en concertation avec les autorités locales algériennes. Un bilan de l'action menée en 2015, ainsi que des photos sont accessibles sur le site du consulat français à Annaba. Cependant, peu d'informations sont disponibles sur les moyens prévus par la France en 2017 pour assurer l'entretien des sépultures civiles françaises en Algérie. Cette situation suscite l'inquiétude légitime des familles quant aux conditions de repos de leurs aïeux. Elle lui demande quelles sont les réponses qu'il compte apporter aux interrogations des familles concernées et quelles mesures il compte prendre afin de favoriser l'entretien continu des nécropoles françaises civiles hors du territoire national.